

# LE BAROMÈTRE

## DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

### PREMIER BILAN 2015

Chiffres provisoires de l'AcoSS<sup>1</sup> à l'appui, cette nouvelle édition du Baromètre des emplois de la famille propose un premier bilan du secteur des particuliers employeurs en 2015.

Bien qu'il soit trop tôt pour mesurer l'impact de la double revalorisation de la déduction forfaitaire intervenue cette année-là, on observe en 2015, un ralentissement de la baisse de l'activité des salariés à domicile (à l'exception notable de l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'Apa).

L'activité des assistantes maternelles recule pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive ; une baisse qui peut trouver sa source dans le recul du nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans et dans la croissance du nombre de départs en retraite des assistantes maternelles.

Les variations régionales sont plus ou moins importantes selon le champ d'activité considéré. Les comparaisons régionales sont proposées pour les régions métropolitaines dans leur contour en 2015.

Pour prendre en compte les réglementations spécifiques aux départements d'outre-mer, le prochain baromètre sera consacré à l'évolution du secteur des particuliers employeurs dans les DOM (publication prévue fin septembre 2016).

### Le secteur des particuliers employeurs

Dans son ensemble, le secteur des particuliers employeurs demeure fragilisé en 2015. La somme des salaires nets versée par les particuliers employeurs baisse pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (-1,1 % après -1,5 % en 2014 et -2,1 % en 2013), pour atteindre un volume de 8,65 milliards d'euros en 2015. Ce nouveau recul s'explique surtout par la baisse de la masse salariale observée dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants.

En moyenne, on observe une diminution de -1,5% du nombre de particuliers employeurs, majoritairement liée au recul des effectifs employeurs dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants. Seul le nombre de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile connaît de nouveau une hausse, après 3 années de recul.

Malgré ce bilan en demi-teinte, le secteur des particuliers employeurs fait exception : alors que dans son ensemble, les cotisations sociales (salariales et patronales) sur les salaires du secteur privé ont augmenté de seulement 0,5 % en 2015, celles des particuliers employeurs ont progressé de 2,8 %. Ainsi, les particuliers employeurs ont contribué à hauteur de 3,31 milliards d'euros au régime général, contre 3,22 milliards en 2014<sup>2</sup>. Selon notre bilan, cette augmentation n'est pas liée à une reprise de l'emploi à domicile, contrairement à ce qu'avance la Commission des comptes de la Sécurité sociale. La hausse du taux de la cotisation vieillesse en 2015 et la progression des salaires moyens ne peuvent qu'expliquer en partie cette hausse déconcertante.

### L'emploi à domicile hors garde d'enfants

#### ► Plus de 9 300 emplois en moins en 2014

L'emploi à domicile hors garde d'enfants a atteint son point bas en 2013, au moment de la suppression de la déclaration au forfait (voir graphique ci-après). Depuis, la tendance reste à la baisse mais dans une moindre mesure : en 2015, le volume horaire déclaré recule de -3,7 %, après -4,1 % en 2014 et -5,6 % en 2013. Cette nouvelle baisse de l'activité résulte à la fois d'un recul du nombre moyen annuel de particuliers employeurs (-1,7 %) et d'une réduction du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (-2,1 %). En 2015, 16,5 millions d'heures ont été déclarées en moins par rapport à 2014, soit une perte de plus de 9 300 emplois en équivalent temps plein (ETP)<sup>3</sup>.

### Les chiffres clés du champ des particuliers employeurs

	Total particuliers employeurs		Emploi à domicile hors garde d'enfants		Garde d'enfants à domicile		Assistants maternelles	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Moyenne annuelle de particuliers employeurs (en milliers)	2 859	2 816	1 879	1 848	89	91	898	885
Evolution annuelle (moyenne annuelle de particuliers employeurs)	↓ -1,6%	↓ -1,5%	↓ -2,0%	↓ -1,7%	↓ -0,9%	↑ 1,9%	↓ -0,9%	↓ -1,5%
Masse salariale nette (en millions)	8 746	8 653	4 338	4 242	551	550	3 857	3 861
Evolution annuelle (masse salariale nette)	↓ -1,5%	↓ -1,1%	↓ -2,9%	↓ -2,2%	↓ -3,0%	↓ -0,2%	→ 0,2%	→ 0,1%
Nombre d'heures rémunérées (en millions)*	1 691	1 655	446	430	65	64	1 180	1 162
Evolution annuelle (nombre d'heures rémunérées)	↓ -2,4%	↓ -2,1%	↓ -4,1%	↓ -3,7%	↓ -4,2%	↓ -1,5%	↓ -1,6%	↓ -1,5%

Champ: France entière. Source: AcoSS, tableau de bord au 4ème trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

\* Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Paje.



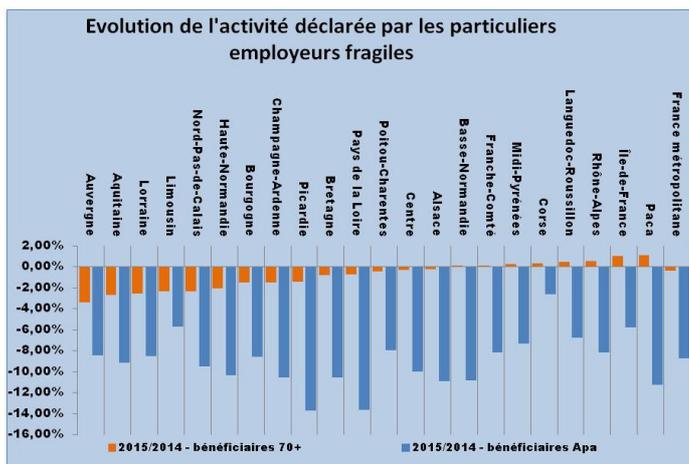
## L'activité déclarée chute chez les bénéficiaires de l'Apa ...

L'ampleur de la baisse d'activité diffère selon le type d'exonération attribué aux personnes fragiles. Le volume horaire déclaré par les bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et + » baisse encore légèrement en 2015, mais à un rythme moindre que les années précédentes (-0,4 % en 2015, après -1,0 % en 2014 et -2,7 % en 2013). En revanche, pour les bénéficiaires de l'Apa, la baisse s'amplifie en 2015 (-8,7 % après -8,1 % en 2014).

### .... avec des fortes variations au niveau régional

La plus forte baisse de l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'Apa est observée en Picardie et dans les Pays de la Loire (respectivement -13,7 % et -13,6 %). Avec une baisse de -2,6 %, la Corse est la région qui enregistre la plus faible réduction d'activité pour cette catégorie d'employeurs.

Quant aux bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et + », la baisse la plus significative est observée en Auvergne (-3,4 %). En revanche, pour cette catégorie d'employeurs 8 régions connaissent une augmentation de l'activité qui atteint +1,1 % en Provence-Alpes-Côte-Azur (voir graphique ci-dessous).



Source: Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

## Les gardes d'enfants à domicile

### ► Une augmentation contrastée du nombre de parents employeurs

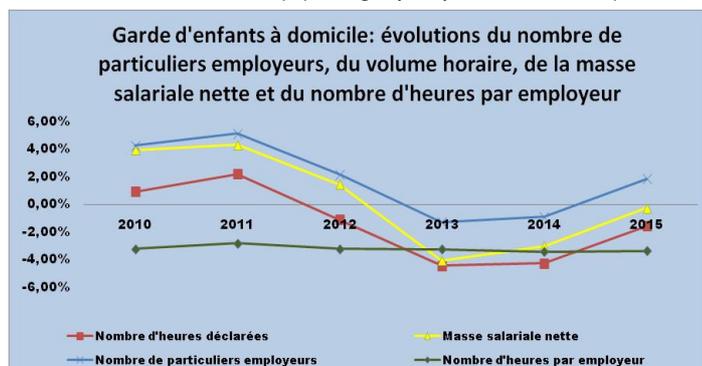
Après deux années de recul, le nombre moyen de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile repart à la hausse (+1,9 %), pour atteindre plus de 91 000 en 2015. Cette « reprise » est à interpréter avec prudence, puisqu'elle peut résulter de l'élargissement des effectifs comptabilisés dans le champ de la garde d'enfants à domicile en 2015 (voir encadré 1). La Cnaf, de son côté, constate une réduction du nombre de foyers qui bénéficient du complément de mode de garde (CMG) pour l'emploi d'une garde d'enfants à domicile. Leur nombre atteint environ 58 600 en décembre 2015, soit -0,7 % sur un an.

### Encadré 1 :

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 30 novembre 2015, une déduction forfaitaire de 1,50 euro par heure effectuée a été instaurée pour les particuliers employeurs de gardes d'enfants âgés de 6 à 13 ans révolus. Les données de l'ACOSS relatives à la garde d'enfants à domicile concernaient jusqu'à la fin 2014 exclusivement les enfants entre 0 et 6 ans. Les données relatives à la garde à domicile des enfants âgés de 6 à 13 ans étaient quant à elle comptabilisées dans « l'emploi à domicile hors garde d'enfants ». En effet, il est probable que l'augmentation du nombre de parents employeurs, observée dans le champ de la garde d'enfants à domicile en 2015, soit liée à un transfert des données entre deux catégories d'enregistrement et non à une augmentation réelle du nombre d'employeurs.

### Une perte de plus de 500 emplois en 2015

L'activité déclarée par les parents employeurs de gardes d'enfants est toujours en baisse, mais à un rythme moindre que précédemment (-1,5 %, après -4,2 % en 2014 et -4,4 % en 2013) (voir graphique ci-dessous).

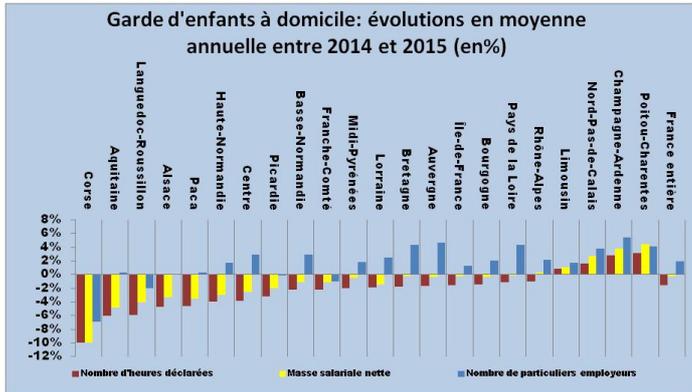


Champ : France (hors Mayotte). Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

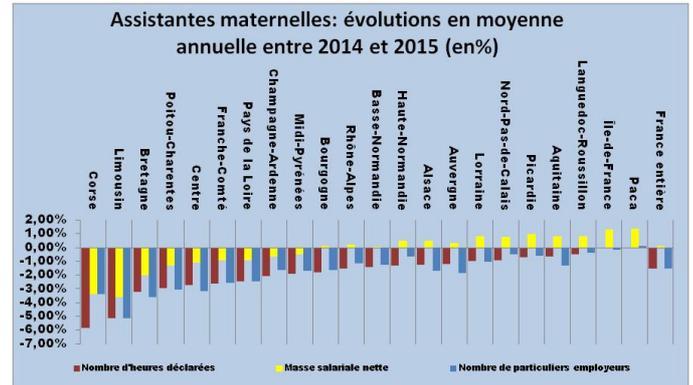
Ainsi, les parents employeurs déclarent 63,6 millions d'heures en 2015, soit près d'1 million d'heures en moins qu'en 2014, ce qui correspond à une perte de 559 ETP. La durée moyenne de travail déclarée par parent employeur continue à se réduire pour la neuvième année consécutive et passe, en moyenne, de 60 heures en 2014 à 58 heures mensuelles en 2015, soit une baisse de -3,4 %. En moyenne, les parents employeurs payent un salaire horaire moyen net de 8,64 € en 2015 (1,2 Smic), soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2014. Sous influence de cette hausse, la masse salariale nette baisse seulement de -0,3 %.

### ► Un mode d'accueil concentré en Île-de-France

En Île-de-France, où deux tiers des heures déclarées par les parents employeurs de gardes d'enfant à domicile se concentre, la baisse de l'activité ralentit en 2015 : -1,5 %, après -3,9 % en 2014. Dans la grande majorité des régions, l'activité des gardes d'enfants à domicile a diminué en 2015. La Corse est la région la plus touchée avec un recul -9,9 %. Néanmoins, 4 régions retrouvent une croissance : le Limousin (+0,9 %), le Nord-Pas-de-Calais (+1,6 %), la Champagne-Ardenne (+2,9 %) et le Poitou-Charentes (+3,2 %) (voir la graphique ci-après).



Source : Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

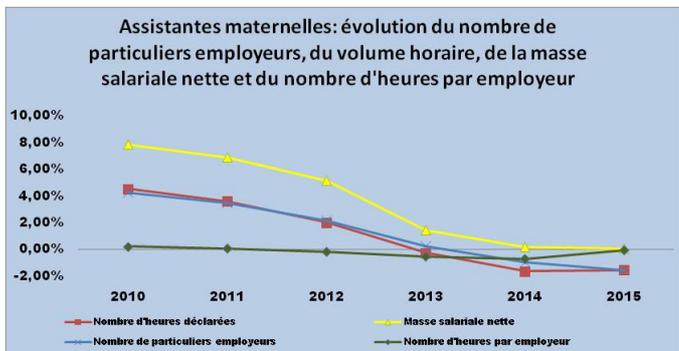


Champ : France entière. Source : Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

## Les assistantes maternelles

### ► Le nombre de parents employeurs recule pour la deuxième année

Pour la deuxième année consécutive, le nombre moyen de parents employeurs d'assistantes maternelles recule (-1,5 % en 2015 contre -0,9 % en 2014), ce qui a pour incidence une baisse de l'activité déclarée (-1,5 % en 2015 et 2014). En revanche, le nombre d'heures déclarées en moyenne par parent employeur reste stable (109,5 heures par mois en 2014 et 2015) (voir graphique ci-dessous).



Champ : France (sans Mayotte). Source : Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Sous influence d'une hausse du salaire horaire net moyen (+1,7 %), qui passe de 3,27 euros à 3,32 euros en 2015, la masse salariale nette reste quasiment stable par rapport à 2014 (3,86 milliards d'euros en 2015 et 2014).

### De fortes variations territoriales

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste la seule région à enregistrer une progression du nombre de parents employeurs (+0,5 % en 2015, après +1,5 % en 2014) qui s'accompagne d'une stagnation de l'activité. En Île-de-France, le nombre d'heures déclarées par les parents employeurs stagne. Exceptées ces deux régions, toutes les autres connaissent une baisse de l'activité des assistantes maternelles, avec des variations comprises entre -5,9 % en Corse et -0,5 % en Languedoc-Roussillon (voir graphique ci-dessous).

### L'impact des évolutions démographiques ?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce recul de l'activité des assistantes maternelles. D'une part, selon les territoires, les évolutions démographiques peuvent renforcer ou diminuer les tensions qui existent du fait d'un déséquilibre entre offre et demande en matière d'accueil. Selon les données provisoires de l'Insee, en 2015, la population des jeunes enfants de moins de 6 ans a diminué de 0,8 % et celle âgée de moins de 3 ans a connu une baisse de 1,1 %. En 2015, 800 000 enfants sont nés, soit près de 19 000 de moins qu'en 2014. Du côté de l'offre, la hausse des départs à la retraite des assistantes maternelles contribue probablement à expliquer la diminution du nombre de places offertes par ces dernières<sup>7</sup>. De surcroît, la persistance du chômage, qui touche une partie des parents, peut également expliquer la baisse de l'activité des assistantes maternelles.

Mélanie Gromer

<sup>1</sup> Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, mis en ligne avec l'ACOSS Stat n° 230, « Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2015 », avril 2016.

<sup>2</sup> Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, résultats 2015 et prévisions 2016, juin 2016. Le montant de cotisations exclut les cotisations prises en charge par les Caf au titre des particuliers employeurs dans le cadre de la « Paje mode de garde »

<sup>3</sup> ETP calculés sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires ou 1607 heures annuelles : (nombre d'heures rémunérées / 1,1) / 1607.

<sup>4</sup> Le Smic horaire net a été fixé à 7,34 € au 1er janvier 2015, soit un Smic horaire brut de 9,61 €.

<sup>5</sup> Voir également Gromer M : Baromètre des emplois de la famille, n°16, Observatoire des emplois de la famille, décembre 2015.

<sup>6</sup> Les bénéficiaires sont définis par l'article L. 241-10-I du Code de la Sécurité sociale (les personnes âgées de 70 ans et plus ; les parents d'un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; les personnes titulaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; les personnes percevant une majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité ; les personnes âgées et dépendantes bénéficiant de l'APA.

<sup>7</sup> Voir également Gromer M : Baromètre des emplois de la famille, n°17, Observatoire des emplois de la famille, avril 2016.